

*M. Biggar:*

D. On nous dit que la moyenne par train-mille est de \$1.—R. Oui, environ.

D. Parfait.

L'hon. M. COPP: Monsieur le président, il me semble nécessaire qu'en sus de la documentation montrant la façon dont nous pouvons économiser les 3,500,000 milles, l'on nous fournisse un autre état relatif à la première affirmation à l'effet que l'économie serait de 7,500,000 milles.

*M. Biggar:*

D. A savoir l'écart entre le calcul de 1932 et le vôtre?—R. Oui.

D. Vous pourriez facilement fournir cet exposé dans une autre colonne?—R. Oui.

D. Nous reprendrons alors mardi la question des train-milles (voyageurs).—R. Parfait, monsieur.

M. BIGGAR: Le témoin suivant sera M. E. G. O'Brien qui nous parlera des wagon-milles (marchandises) et des train-milles mixte. Cela nous reportera au document C de la Pièce 49, page 444 du compte rendu.

E. G. O'BRIEN est appelé.

*M. Biggar:*

D. Monsieur O'Brien, vous êtes l'adjoint du surintendant général du transport au Pacifique-Canadien?—R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes au service du transport du Pacifique-Canadien depuis 36 ans?—R. Oui, depuis 36 ans je vais de l'une à l'autre des divisions du service du transport.

D. Vous avez eu à vérifier l'exactitude des données du document C de la Pièce 49, page 444 du compte rendu où il est question des train-milles (marchandises), des train-milles mixte et autres et des wagon-milles (marchandises). Je suppose que la première rubrique est censée exclure les train-milles purement voyageurs.—R. Oui, monsieur; les train-milles (voyageurs) n'entrent en aucune façon dans ce calcul.

D. Les trois premières lignes de ce document représentent le nombre réel de train-milles et de wagon-milles (marchandises) du Pacifique-Canadien, du National-Canadien et du *Northern Alberta* en 1930. Viennent ensuite cinq exemples de réduction dont le chiffre global est donné et à l'avant-dernière ligne vous avez une donnée globale révisée avec les déductions, puis en dernier lieu une réduction du pourcentage. Monsieur O'Brien, vous avez assisté aux délibérations ici. Avez-vous en mains ce sur quoi reposent ces données?—R. Oui, monsieur, j'en possède les détails et je crois pouvoir vous renseigner sur ces calculs.

*Le président* (le très hon. M. Graham):

D. Le *Northern Alberta* dont il est ici question est-il la ligne exploitée par les deux chemins de fer?—R. Elle est présentement la propriété commune du Pacifique-Canadien et du National-Canadien.

*M. Biggar:*

D. Je vous vois un document sous les yeux. Le Comité peut-il vous suivre dans votre exposé sans copies de votre document?—R. Le document de la page 7?

D. Ce dont vous vous proposez de nous entretenir.—R. Je ne crois pas que le Comité possède d'autres détails que ce que l'on donne à la page 444. Ces détails n'apparaissent pas au mémoire du Pacifique-Canadien.